
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 2 décembre 2019

Résolution: CA19 27 0387

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Attendu que le 6 décembre 1989, il y a 30 ans cette année, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12) reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu que le 22 octobre dernier, deux jeunes enfants, Hugo et Élise, ont été tués par leur père avec l'intention de maintenir une emprise sur leur mère;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2008, la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », qui est assortie d'un plan d'action;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, municipalité alliée contre la violence conjugale;

Attendu que de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs, sont encore victimes quotidiennement d'actes de violence;

Attendu que l'arrondissement souhaite que les femmes et les filles sachent qu'il y a des ressources et où les trouver;

Attendu que la campagne annuelle « 12 jours d'action contre la violence envers les femmes » se tient du 25 novembre au 6 décembre et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène de la violence faite aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE
Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De proclamer l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve arrondissement allié contre la violence conjugale.

De mettre à disposition une liste des services et ressources disponibles dans les situations de violence conjugale.

Que l'arrondissement invite les citoyennes et citoyens à participer aux actions organisées dans le cadre des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes.

Que l'arrondissement condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

Dina TOCHEVA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 décembre 2019